

Quand l'école fait la promo de la bière auprès d'ados de treize ans



Charles de Selliers

Un papa très en colère.

■ Sur le plan social et sanitaire, la mise en place d'une protection légale des jeunes de moins de 16 ans vis-à-vis de l'alcool s'explique par des raisons de santé.

Rien dans ce travail scolaire n'explique pourquoi les élèves n'ont pas l'âge de déguster un produit qu'ils auraient soi-disant l'âge d'apprécier.

Les textes publiés dans ces pages ont pour but d'alimenter le débat. Ils n'engagent que leurs auteurs qui n'appartiennent pas à la rédaction de "La Libre Belgique".

Une école du Brabant wallon conduit cent cinquante élèves de treize ans dans une brasserie. Pour justifier cette sortie, l'école se base sur une fiche pédagogique officielle en étude du milieu, intitulée "produire depuis plusieurs siècles", qui propose "d'amener l'élève à découvrir l'évolution de la fabrication d'un produit comme par exemple: la porcelaine, la céramique, la bière, le fromage, le sucre". Selon moi, la mention de la bière dans cette liste est inopportune parce que seule la bière fait l'objet d'interdits légaux vis-à-vis d'enfants de treize ans. Mettre la bière sur le

même plan que les quatre autres produits prête à confusion concernant cette différence fondamentale.

L'éloge du produit

C'est particulièrement équivoque vis-à-vis d'enfants qui n'ont pas encore l'esprit critique que la loi attribue aux enfants de seize ans concernant la consommation de bière. La brasserie visitée fait effectivement partie d'un groupe commercial important, dont le but évident est de faire la promotion de sa marque de bière, et donc de sa consommation, notamment vis-à-vis des jeunes, sous un prétexte de culture et d'his-

toire. Son site commercial sur Internet présente sa bière comme "W., the beer of bravery", et fait l'éloge de son produit à tout point de vue, ainsi que dans une bande dessinée à destination des jeunes: "Riche de sa double fermentation et réputée pour son eau pure, mais aussi pour la qualité de son malt et la douceur de son houblon, la bière W. était connue pour être un remède revigorant, rendant du tonus aux malades convalescents, ainsi que de la bravoure aux soldats." Ou encore: "On ne s'étonnera pas d'apprendre que le Duc de Wellington, la veille de la Bataille de Waterloo, permit à ses hommes de puiser dans cette brune re-

fermentée, afin de leur apporter force et courage. Avec la victoire anglaise du 18 juin 1815, la légende de la W. était née!"

Où est la protection des jeunes?

Cette publicité est en contradiction avec la Convention en Matière de Publicité et de Commercialisation des Boissons Contenant de l'Alcool, qui stipule que "la publicité ne peut mettre en évidence les effets éventuellement stimulants, euphorisants, sédatifs, curatifs ou tranquillisants des boissons contenant de l'alcool, ni laisser croire qu'elles peuvent améliorer les performances psychiques ou physiques", ni



“cibler les mineurs d'âge ni par son contenu ni par son mode de communication”.

Par ailleurs, l'article 41 de la loi du 29 mai 1959, interdit toute activité publicitaire dans le cadre scolaire. Quand il s'agit d'une chocolaterie, d'une sucrerie, d'une boulangerie, d'une fromagerie, ou d'un assemblage de voitures, il y a apparemment une certaine tolérance parce que les bénéfices en termes d'apprentissage dépasseraient les inconvénients de la pression publicitaire. Mais dans le cas d'une boisson alcoolisée, soumettre des élèves à l'éloge des effets bénéfiques de la bière et de sa dégustation, ou de ses vertus aromatiques, lors d'une visite et lors de leur travail scolaire, avec un portefeuille documentaire contenant une vingtaine de photos publicitaires mettant la bière en valeur, est tout à fait inadéquat.

Rien dans ce travail scolaire, ni dans aucun programme de l'école, n'explique pourquoi les élèves n'ont pas l'âge de déguster un produit qu'ils auraient soi-disant l'âge d'apprécier et d'étudier sur tous les autres plans. Par ailleurs, sur le plan social et sanitaire, la mise en place d'une protection légale des jeunes de moins de 16 ans vis-à-vis de l'alcool s'explique par des raisons de santé.

La réalité des chiffres

La consommation d'alcool chez les jeunes de moins de 16 ans est un phénomène de société particulièrement dangereux et dénoncé tant par les autorités que par les spécialistes. Selon une enquête nationale de santé, 85 % des jeunes de 13 ans ont consommé de l'alcool et 15 % d'entre eux ont déjà connu un abus d'alcool. Six pour cent de la population belge boit trop d'alcool, et un jeune sur trois en boit régulièrement, tandis qu'un sur cinq en con-

somme tant en semaine que le week-end.

Il est statistiquement reconnu que “celui qui commence à boire en étant jeune court un plus grand risque de rencontrer, à l'âge adulte, des problèmes d'alcoolisme et de santé”. Or les enfants ne sont pas réellement aptes à évaluer les dangers de l'alcool en termes de santé, d'accidents, de violence, d'automutilation et de comportement sexuels.

Notre système éducatif encourage, en principe, nos enfants à compter sur leurs propres ressources physiques, morales et intellectuelles pour le développement de leur personnalité, les contacts sociaux, et leur rapport au sens et au bonheur. Leur vanter les qualités stimulantes et euphorisantes d'une boisson alcoolisée, qui apparaît souvent comme un élément essentiel de la sociabilisation, de la convivialité et de la fête, ne devrait pas être possible dans le cadre scolaire.

Aucune réponse

Malgré mes courriers, toutes les instances consultées ont, soit, répondu qu'elles n'étaient pas concernées, ou n'ont pas répondu ou, encore, ont répondu sans aucune considération sur le fond du problème. Seul le fait que les formalités administratives aient été respectées importait.

La réaction de ma fille de treize ans, qui a participé à cette sortie scolaire, a animé quelques repas familiaux ! Sa conclusion, c'est que “si l'école dit que la bière, c'est bien, c'est que c'est bien ! Et toi, papa, tu n'as plus rien à dire” ! Toute ma prévention familiale contre l'alcool avant l'âge s'en trouve sabotée ! Ma fille n'a sans doute pas encore l'âge de gérer la contradiction entre la banalisation de la bière par l'école et une éthique paternelle qui ne lui paraît plus fondée. Ma fille chérie me dira-t-elle

bientôt, comme l'a dit une éminente personnalité de l'Education wallonne : “A une certaine heure de la nuit, je me transforme, je monte sur les tables, je danse, je chante, j'adore faire la fête avec mes amis... Ce n'est pas une face obscure pour mes amis, mais peut-être que pour le public si”, et cela, avant de prendre le volant avec trois fois la dose d'alcool admissible dans le sang ?

→ Titre, introduction et intertitres sont de la rédaction. Titre original : Une école du Brabant wallon conduit cent cinquante élèves de treize ans dans une brasserie

CHRONIQUE

Plan de mobilité à Gand : circulez, y'a rien à dire

■ La ville, dirigée par le SP.A, a annoncé que le référendum sur l'élargissement de la zone piétonnière n'aura pas lieu. Dépit.



Jan De Troyer

Chroniqueur.

Vu de Flandre

En dépit de la forte contestation du plan de circulation qui a été mis en application début avril, la ville de Gand a annoncé que le référendum sur l'élargissement de la zone piétonnière, dorénavant étendue sur la plus grande partie du centre-ville, n'aura pas lieu. Une manifestation réunissant le premier mai plusieurs centaines de personnes a pourtant démontré qu'un nombre important d'habitants – dont une majorité de commerçants – ne se sentent pas écoutés. Les opposants au nouveau plan de mobilité, réunis dans le comité “IntelliGent Mobil”, ont rassemblé plus de 30 000 signatures, exigeant, avec l'appui de la N-VA, un référendum sur l'élargissement de la zone interdite aux voitures. Les opposants étaient donc convaincus que le seuil des 25 812 signatures, nécessaires pour forcer une consultation populaire, était largement dépassé. Mais la ville de Gand a révoqué pour des raisons pas toujours très claires plus de 5 000 signatures, repoussant ainsi le résultat de l'action des contestataires juste en dessous du nombre requis pour imposer le référendum. Les commerçants et les restaurateurs du centre prétendent qu'ils ont constaté ces dernières semaines une forte baisse de leur chiffre d'affaires, dans certains cas de 50 pour cent. On comprend le désespoir du propriétaire d'un salon de repassage ou d'une blanchisserie qui doit convaincre ses clients de dorénavant parcourir à pied la ville en portant une douzaine de chemises à repasser ou 10 kg de linge tout en espérant qu'il ne pleuve pas.

La ville a créé autour du piétonnier 6 zones strictement cloisonnées, obligeant les véhicules qui voudraient passer d'une zone à l'autre de sortir de la ville pour retourner en direction du centre à la hauteur de la zone de destination. Cette conception a généré un mini-périphérique, un parcours circulaire emprunté par les voi-

tures qui se déplacent autour de la zone piétonnière, provoquant ainsi des embouteillages. On peut se demander si la qualité de l'air sera vraiment améliorée dans un centre-ville encerclé par un ring constamment surchargé de véhicules. Le système des zones cloisonnées pourrait bien aussi accroître les distances parcourues par les voitures qui se déplacent d'un point à l'autre de la ville. Les sceptiques font remarquer que l'impact de quelques milliers de voitures est ridicule si nous continuons à remplir les milliers d'avions qui déversent constamment des tonnes de dioxyde de carbone sur notre planète. Encore moins facile à convaincre sera le citadin qui a regardé ce documentaire expliquant que l'humanité a connu d'innombrables périodes de réchauffement climatique, longtemps avant l'invention du moteur à injection. Selon les édiles gantois, les transports en commun devraient adoucir la perte de mobilité en voiture des habitants. Ils oublient le sentiment de nombreux citoyens, des femmes avant tout, qui ne se sentent pas toujours en sécurité dans un bus ou un tram : récemment, un conducteur s'est fait tabasser au volant. Ces éventuelles objections, justifiées ou non, suggèrent qu'un référendum n'est probablement pas une si mauvaise idée pour renforcer la base démocratique à la politique menée en matière de mobilité. Paradoxalement, dans une ville dirigée par la droite comme Anvers, la contestation du projet Oosterweel a été prise au sérieux. Après le référendum, certaines solutions alternatives des opposants ont été retenues et feront partie du projet final. A Gand, une majorité progressiste a manœuvré pour mettre hors jeu la contestation. On impose un plan qui affectera la vie de tout un chacun. A l'ère du populisme montant, cela n'est pas très malin. Le SP.A pourrait payer cher cette arrogance aux élections communales de 2018 avec la perte d'un de ses derniers bastions urbains.



ans dans une brasserie